

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 210 décernant la médaille de l'Afrique Noire française à des fonctionnaires et gendarme.

n° 210

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
2 avril 1942

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1942

Date du numéro
30 avril 1942

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, commandeur de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 26 juin 1941 portant création de la médaille du Mérite de l'Afrique-Noire.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. — La médaille du Mérite de l'Afrique-Noire française est décernée aux fonctionnaires et gendarme dont les noms suivent : MM. Fébreau (Richard), lieutenant de réserve, administrateur adjoint des colonies; Folacci, commis principal des trésoreries coloniales; Richaud, commis principal des P. T. T.; Reynaud, ouvrier d'art des T. P.; Trobas, commis des. services civils; Germain, gendarme. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.